



AVIS PUBLIC

La Ville de Témiscaming avise la population que le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal a été adopté à la séance régulière du 14 novembre 2023 conformément à l'article 319 de la Loi sur les Cités et Ville.

Il a été résolu que les séances ordinaires du conseil municipal seront tenues à 19h, le deuxième mardi de chaque mois à l'exception du mois de janvier qui aura lieu le 3e mardi du mois ainsi que les mois de juin et de novembre qui auront lieu le 1^{er} mardi du mois. Celles-ci auront lieu à la salle Desjardins du Centre récréatif de Témiscaming.

16 janvier	14 mai	10 septembre
13 février	4 juin	8 octobre
12 mars	9 juillet	5 novembre
9 avril	13 août	10 décembre

Donné à Témiscaming, ce 19 décembre 2023

Anik Gagné
Directrice générale adjointe